



Séance ordinaire

Conseil municipal

6 juillet 2026

Tenue au complexe municipal
Webdiffusée en direct

Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury



STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Bienvenue Séance ordinaire du conseil municipal

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Période d'intervention des membres du conseil**
- 3. Période de questions**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Acceptation des procès-verbaux des séances du 8 juin 2026 et du 29 juin 2026**

Période de questions

Le conseil municipal valorise la participation citoyenne

Pour poser une question, veuillez vous présenter au micro et vous nommer.

La séance est webdiffusée en direct et publiée sur notre site Web. En y assistant, vous acceptez d'être filmés et enregistrés.



STONEHAM-ET-TEWKESBURY

6 Dépôt du bordereau de correspondance

Aucune correspondance

Contexte

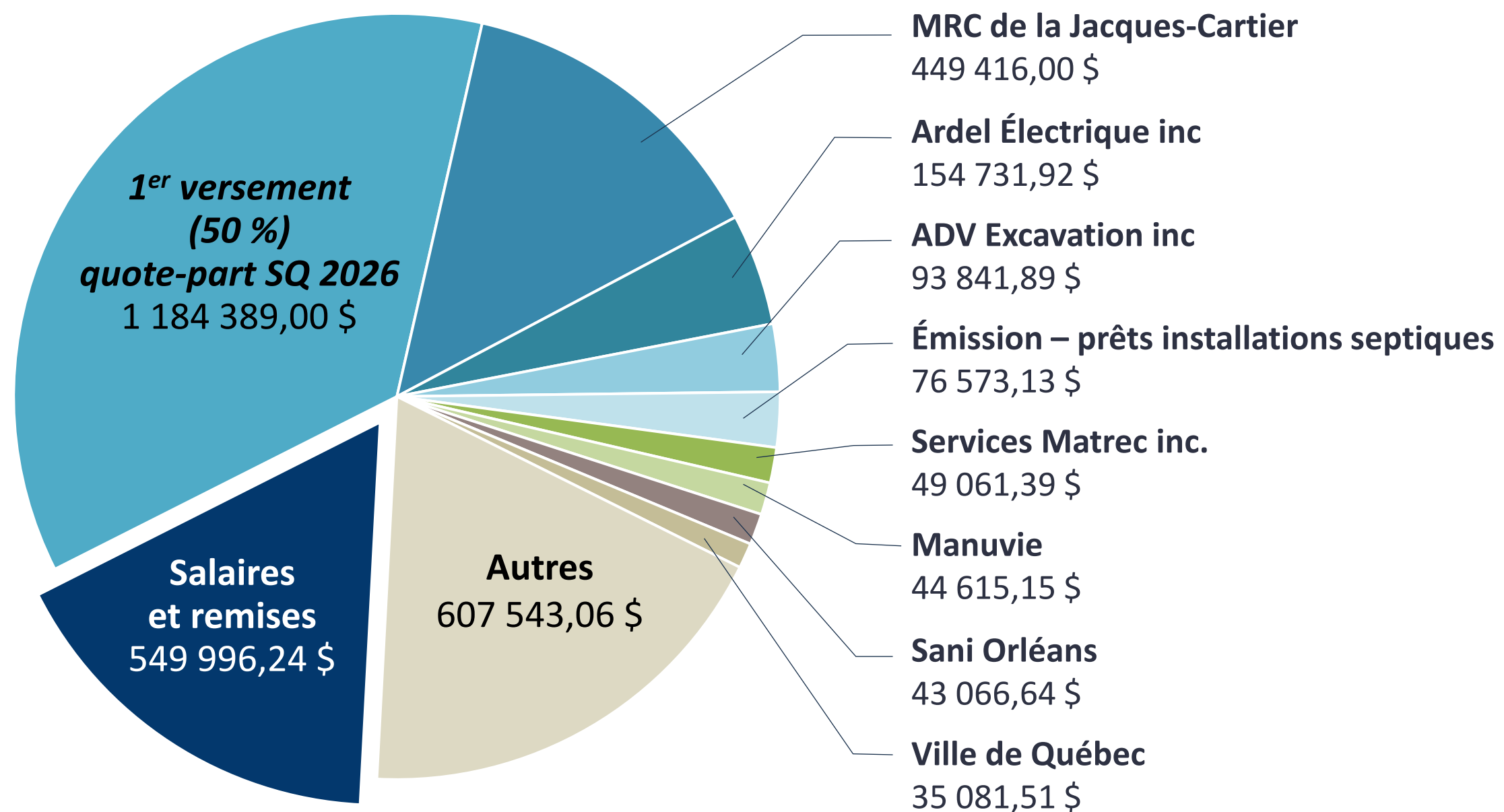
M^e Anaïs Descoteaux, directrice des affaires juridiques et greffière, fait la présentation du bordereau de correspondance du mois de juillet 2026 qui a été déposé aux membres du conseil.



STONEHAM-ET-TEWKESBURY

7

Comptes déposés à la séance du conseil



Total
des comptes
fournisseurs
2 738 319,69 \$

Total
des dépenses
du mois
3 288 315,93 \$

8.1 Embauche d'un préposé à l'entretien ménager

Il est résolu

de nommer Tarik Chetti au poste de préposé à l'entretien ménager, poste contractuel à durée déterminée, du 29 juin 2026 au 14 août 2026.

Contexte

M. Chetti sera responsable de l'entretien des locaux utilisés dans le cadre du Programme Animation Vacances.

Il a été choisi pour son expérience dans le domaine et pour son professionnalisme.

8.2 Embauche de deux animatrices de parcs

Il est résolu

de nommer Britany L'espérance et Coralie Nolin au poste d'animatrice de parcs, poste contractuel à durée déterminée.

La durée de l'emploi de Mme L'espérance sera du 15 juin 2026 au 5 septembre 2026, et celle de Mme Nolin du 28 juin 2026 au 5 septembre 2026.

Elles pourront aussi être sollicitées de façon ponctuelle, jusqu'au 1^{er} juin 2027, pour des formations et pour des activités organisées par la Municipalité.

Contexte

Le Service des loisirs souhaite augmenter sa présence dans les parcs afin de favoriser le vivre ensemble et les occasions de rencontre.

Une subvention d'Emploi d'été Canada permet de financer l'embauche de ces deux employées.

8.3 Embauche d'un agent de gestion financière

Il est résolu

de nommer Dany Noël au poste contractuel à durée déterminée d'agent de gestion financière pour une période d'un an, à partir du 11 août 2026, avec un horaire de 27,25 heures par semaine.

Contexte

M. Noël est embauché dans le cadre d'une retraite progressive qui débutera en août au service des finances. Il s'est distingué par son expérience et ses solides connaissances en comptabilité.

9.1

Adoption du Règlement numéro 26-1126

Vidange des fosses septiques et des fosses de rétention

Processus d'adoption

1. Avis de motion et dépôt du projet
- 2. Adoption du règlement**
3. Avis public de promulgation*

* La **promulgation** est l'étape officielle par laquelle la Municipalité confirme qu'un règlement a été adopté par le conseil et qu'il est applicable.

Contexte

Le *Règlement numéro 08-573* a été adopté en 2008. Depuis, les technologies ont beaucoup évolué, notamment avec l'arrivée des systèmes secondaires et tertiaires, qui exigent chacun un fonctionnement particulier.

Le nouveau règlement proposé remplace entièrement celui de 2008. Il modernise la terminologie, clarifie les responsabilités, ajuste les fréquences de vidange et adapte les processus aux réalités d'aujourd'hui.

Processus d'adoption

1. Avis de motion et dépôt du projet

2. Adoption du règlement

3. Avis public de promulgation*

* La **promulgation** est l'étape officielle par laquelle la Municipalité confirme qu'un règlement a été adopté par le conseil et qu'il est applicable.

Contexte

La *Loi sur les contrats des organismes municipaux* est entrée en vigueur le 1^{er} avril dernier. Elle introduit de nouvelles obligations que la Municipalité doit intégrer à sa réglementation.

Le projet comprend notamment les changements suivants :

- Ajout d'une mesure favorisant l'acquisition responsable;
- Suppression du rapport annuel sur l'application du règlement;
- Ajout de sanctions possibles pour les employés municipaux, entrepreneurs, soumissionnaires, membres du comité de sélection et membres du conseil.

9.3

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Modification au Règlement 26-1104 sur la taxation et les tarifs pour 2026

Processus d'adoption

1. Avis de motion et dépôt du projet
2. Adoption du règlement
3. Avis public de promulgation*

* La **promulgation** est l'étape officielle par laquelle la Municipalité confirme qu'un règlement a été adopté par le conseil et qu'il est applicable.

Contexte

La Municipalité propose de revoir à la baisse le tarif exigé pour l'obtention d'un certificat d'autorisation lié à la coupe commerciale.

Le tarif actuel de 700 \$ par tranche de 60 m³ est nettement plus élevé que celui pratiqué dans des municipalités comparables. Afin d'assurer une tarification plus équitable, le tarif sera fixé à 300 \$ pour la même superficie.

9.4 Autorisation de signature

Il est résolu

d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, un protocole d'entente relatif au prolongement du réseau d'égout sanitaire dans le secteur des chemins du Hibou et Raymond-Lortie avec J.E. Rainville Ltée, de même que tous les documents nécessaires ou utiles audit protocole d'entente, ainsi qu'à consentir à toutes les clauses et conditions qu'ils jugeront appropriées.

Contexte

L'entreprise J.E. Rainville Ltée a manifesté son intention de procéder au prolongement du réseau d'égout à l'intersection du chemin du Hibou et du chemin Raymond-Lortie, et ce, en vue de permettre le développement futur de quelques terrains.

9.5

Rapport de participation des membres du conseil à la formation sur l'éthique et la déontologie

Dépôt

La directrice des affaires juridiques et greffière, M^e Anaïs Descoteaux, dépose le rapport relatif à la participation des membres du conseil à la formation obligatoire en éthique et déontologie destinée aux élus municipaux.

En date des présentes, tous les membres du conseil municipal ont complété la formation.

Contexte

Conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son premier mandat et dans les neuf mois du début de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Cette formation porte sur le rôle et les responsabilités des élus municipaux. Elle vise à nourrir la réflexion éthique, à favoriser l'adhésion aux valeurs du code d'éthique et de déontologie et à en assurer la compréhension et le respect.

9.6

Dépôt d'un certificat à la suite de la période d'enregistrement des personnes habiles à voter

9 juin 2026 : Avis public annonçant la tenue du registre (site Web et portail Voilà!)

16 juin 2026, 9 h à 19 h : Tenue du registre

Règlement d'emprunt	Projet	Montant	Nombre de demandes de scrutin
26-1125	Traitement du manganèse au puits de la Montagne	41 800 \$	0

Personnes habiles à voter : **1 374**

Signatures requises pour la tenue d'un référendum : **148**

10.1 Autorisation d'affectation - Solde d'un règlement d'emprunt fermé

Il est résolu

d'autoriser l'affectation, au montant de 69 000 \$, du solde des règlements d'emprunt fermés au refinancement du *Règlement numéro 15-734*. Le montant total de l'emprunt à refinancer sera de 2 066 000 \$.

Contexte

Le prêt n° 40 vient à échéance le 26 août 2026. Plutôt que de refinancer la totalité du solde de 2 135 000 \$, la Municipalité utilisera le solde disponible du *Règlement numéro 15-734* pour réduire le montant refinancé à 2 066 000 \$.

11.1 Demande d'aide financière – Marché de Noël 2026

Il est résolu

d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications à déposer, pour et au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière auprès du Secrétariat à la Capitale-Nationale pour la réalisation du Marché de Noël 2026.

Contexte

Cette aide financière permet de couvrir une partie des frais de la programmation de la 17^e édition du Marché de Noël de Stoneham-et-Tewkesbury, qui se tiendra du 4 au 6 et du 11 au 13 décembre 2026.

11.2 Appui à la coopérative Expéditions Nouvelle Vague

Il est résolu

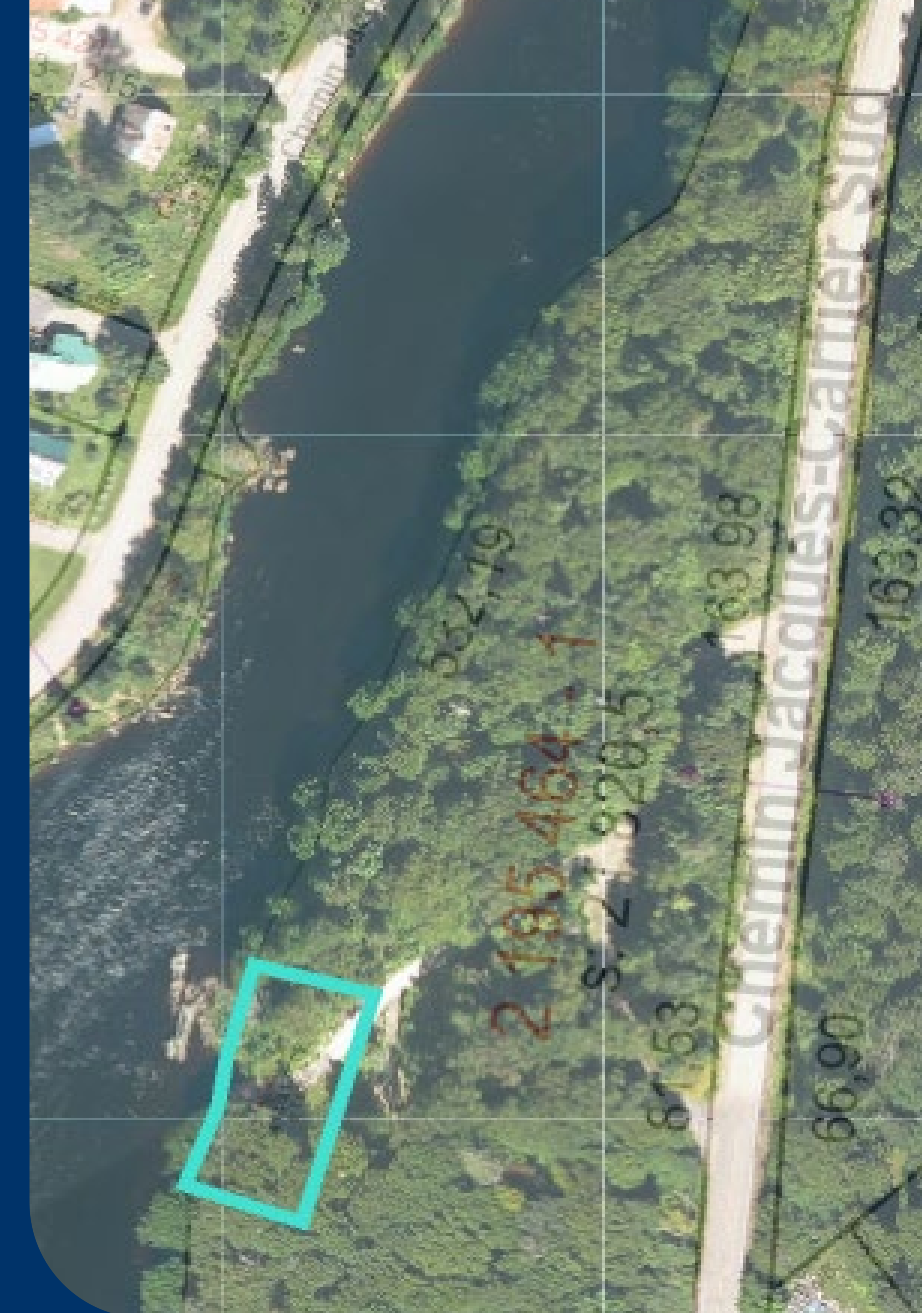
d'appuyer le projet d'aménagement d'une aire de mise à l'eau sur le lot 2 195 464-2 du cadastre du Québec porté par la coopérative Expéditions Nouvelle Vague.

La Municipalité s'engage à :

- installer des panneaux « stationnement interdit » en bordure de route sur le chemin Jacques-Cartier Sud;
- installer et entretenir une toilette chimique à proximité de l'aire de mise à l'eau de juillet à septembre 2026;
- fournir et installer deux poubelles et deux bacs de recyclage à proximité de l'aire de mise à l'eau.

Offrant des activités de rafting sur la rivière Jacques-Cartier depuis plus de 20 ans, Expéditions Nouvelle Vague propose d'aménager une aire de mise à l'eau pour faciliter l'accès aux différents usagers, tout en encadrant mieux l'achalandage et le stationnement.

Sensible aux réalités locales, la coopérative souhaite aussi collaborer avec la Fédération québécoise de canot et kayak en vue d'une éventuelle intégration à la route bleue.



13.1.1 Rapport de demande de soumissions

Démolition de bâtiments, projet IF-2606

Demande de soumissions parues dans le Journal de Québec et le système SEAO.
Cinq soumissions conformes ont été reçues à la date et l'heure prévues.

N°	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	Les Entreprises Géniam	112 962,94 \$
2	Art-Dem inc.	114 553,04 \$
3	Démolition des rivières inc.	174 595,29 \$
4	Robert fer et métaux s.e.c.	182 235,38 \$
5	Max Leclerc construction inc.	390 696,55 \$

Non admissible aux contrats publics

Plus bas soumissionnaire conforme

13.1.2 Rapport de demande de soumissions

Travaux de pavage de divers chemins, projet IF-2604

Demande de soumissions parue dans le Journal de Québec et le système SEAO.
Quatre soumissions ont été reçues à la date et l’heure prévues.

N°	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	Pavage F & F inc.	238 461,03 \$
2	P.E. Pageau inc.	240 918,62 \$
3	Construction et pavage Portneuf inc.	263 973,52 \$
4	Groupe Colas Québec inc.	293 508,18 \$

Plus bas
soumissionnaire
conforme

13.1.3 Rapport de demande de soumissions

Fourniture et livraison d'essence sans plomb, de carburant diesel et de mazout

Demande de soumissions parue dans le Journal de Québec et le système SEAO.
Trois soumissions ont été reçues à la date et l'heure prévues.

N°	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	Harnois Énergies inc.	417 046,52 \$
2	Corporation Parkland	417 828,35 \$
3	Énergies Sonic inc.	420 162,34

Plus bas
soumissionnaire
conforme

13.2.1 Recommandation de paiement numéro 1

Il est résolu

d'accepter le rapport de Jean-Philip Mercier, ingénieur pour la firme Génio Experts-Conseils inc., datée du 30 mai 2026, relativement à la recommandation de paiement numéro 1 pour des travaux d'installation de feux rectangulaires à clignotement rapide sur le chemin du Hibou, projet IF-2407.

Contexte

Dans l'entente conclue avec le ministère des Transports en 2024, la Municipalité s'est engagée à réaliser les travaux, tandis que le Ministère en assume l'intégralité des coûts.

Puisque les contrats ont été octroyés par la Municipalité, celle-ci effectuera les paiements aux fournisseurs et sera par la suite remboursée par le Ministère.

13.2.2 Recommandation de paiement numéro 5

Il est résolu

d'accepter le rapport de Iohann Langevin, ingénieur pour la firme Éqip Solutions Génie, daté du 19 juin 2026, relativement à la recommandation de paiement numéro 5 pour des travaux de réfection de voirie et de divers ponceaux, projets IF-2502 et IF-2304A.

Contexte

- ✓ Réfection de ponceaux sur la 1^{re} Avenue et le chemin Saint-Edmond
- ✓ Réfection des chemins de la Claire-Vue, du Bocage et du Parc, dans le secteur de Vermont-sur-le-Lac

14.1

Adoption du Règlement numéro 26-1122

Emprunt pour le remplacement de la ventilation à la bibliothèque

Processus d'adoption

1. Avis de motion et dépôt du projet



2. Adoption du règlement

3. Avis public sur la procédure de demande de scrutin référendaire

4. Tenue de la procédure de demande de scrutin référendaire (registre)

5. Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

6. Avis public de promulgation du règlement

Contexte

L'unité de ventilation actuelle est arrivée en fin de vie utile et ne répond plus adéquatement aux besoins, ce qui oblige la Municipalité à louer des appareils de déshumidification afin d'améliorer la qualité de l'air et de prévenir la détérioration des livres.

Montant

172 000 \$

14.2

Adoption du Règlement numéro 26-1130

Emprunt pour la reconstruction du ponceau du chemin du Détour

Processus d'adoption

1. Avis de motion et dépôt du projet



2. Adoption du règlement

3. Avis public sur la procédure de demande de scrutin référendaire

4. Tenue de la procédure de demande de scrutin référendaire (registre)

5. Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

6. Avis public de promulgation du règlement

Contexte

Le ponceau montre des signes importants de détérioration : embâcles lors de fortes pluies, affaissements de la chaussée et difficultés de déneigement liées au gravier.

Montant

630 000 \$

14.3

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Achat d'un camion et d'équipements pour le déneigement

Processus d'adoption

1. Avis de motion et dépôt du projet
2. Adoption du règlement
3. Avis public sur la procédure de demande de scrutin référendaire
4. Tenue de la procédure de demande de scrutin référendaire (registre)
5. Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
6. Avis public de promulgation du règlement

Contexte

Le camion numéro 05-24 est en service depuis 2005 et son compteur affiche plus de 180 000 km. Son remplacement est nécessaire afin d'assurer la continuité et la fiabilité des opérations de déneigement.

Montant

547 000 \$

14.4 Contrat de services professionnels

Il est résolu

de conclure un contrat de gré à gré avec Les Consultants Gen+ inc. pour des services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection du stationnement du complexe municipal et de La Résidence des Cantons Unis de Stoneham-et-Tewkesbury, au montant de 27 823,95 \$, incluant les taxes applicables, tel que négocié par les parties.

Contexte

Le stationnement de l'hôtel de ville situé du côté du chemin du Hibou devra être réaménagé à l'automne 2026, puisque les travaux de la résidence prendront fin cet été.

Le mandat de surveillance est accordé aux professionnels ayant travaillé sur la préparation des plans et devis.

14.5 Contrat de services professionnels

Il est résolu

de conclure un contrat de gré à gré avec Apex Expert Conseil inc. pour des services professionnels de conception des plans et devis ainsi que pour la surveillance du remplacement du ponton du chemin le Détour, projet IF-2207A, au montant de 72 980,38 \$, incluant les taxes applicables, tel que négocié par les parties.

Contexte

À la suite de l'adoption du *Règlement d'emprunt numéro 26-1130*, une firme d'ingénieurs doit être mandatée pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux prévu au PTI (IF-2207A).

Il est recommandé de travailler avec la firme qui a préparé l'étude de faisabilité, soit Apex Expert Conseil inc.

14.6 Demande de déneigement – Chemin du Manoir

Il est résolu

d'accepter la demande reçue le 4 juin 2026 des propriétaires concernés du chemin du Manoir (chemin privé) portant sur le déneigement dudit chemin selon la carte identifiant le nouveau tracé.

Modalités

Plus de 60 % des propriétaires adjacents au chemin privé du Manoir ont signé une demande de déneigement pour ledit chemin. Par conséquent, la taxe pour ce service sera calculée en fonction des coûts décrits au contrat de déneigement, auxquels seront ajoutés les frais d'administration de 10 %. Cette somme sera répartie entre les 27 unités d'évaluation touchées.

14.7 Autorisations – Modifications de contrats

Il est résolu

d'autoriser le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à procéder, sur autorisation écrite du directeur général, à la modification des contrats ci-contre pour un montant égal ou supérieur à 10 000 \$.

- Démolition de bâtiments, projet IF-2606;
- Travaux de reconstruction d'un ponceau sur le chemin Jacques-Cartier Nord, projet IF-2605;
- Travaux de réfection de voirie et d'un ponceau, projets IF-2509A et IF-2403A (chemin Lac Est et ponceau du chemin Plamondon);
- Travaux de pavage de divers chemins, projet IF-2604;
- Construction de toilettes publiques au mont Wright, projet LO-2503.

Cette autorisation permet d'éviter les retards de chantier causés par les délais séparant chacune des séances du conseil.

15.1.1 Dérogation mineure

Construction d'un abri d'auto isolé d'une superficie de 53 m² au 406, chemin du Hibou

Dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 09-591*, article 7.2.10
(Superficie d'implantation maximale : 40 m²)

Le comité consultatif d'urbanisme et le Service de l'urbanisme recommandent l'**approbation de la demande**, et ce pour les raisons suivantes :

- L'abri serait situé à 12 mètres de la ligne latérale et des barrières végétales sont déjà présentes;
- Un mur serait aménagé du côté du voisin, ce qui donnerait un visuel similaire à l'implantation d'un garage, lequel serait autorisé à cet endroit avec ces dimensions;
- La situation dérogatoire n'entraîne pas de risque pour la sécurité publique;
- L'abri serait uniquement dérogatoire par sa superficie, les autres normes sont respectées.



15.1.2 Dérogation mineure

Régularisation et construction d'un bâtiment de remisage attenant d'une superficie de 176,87 m² au 49-½, chemin du Geai-Bleu

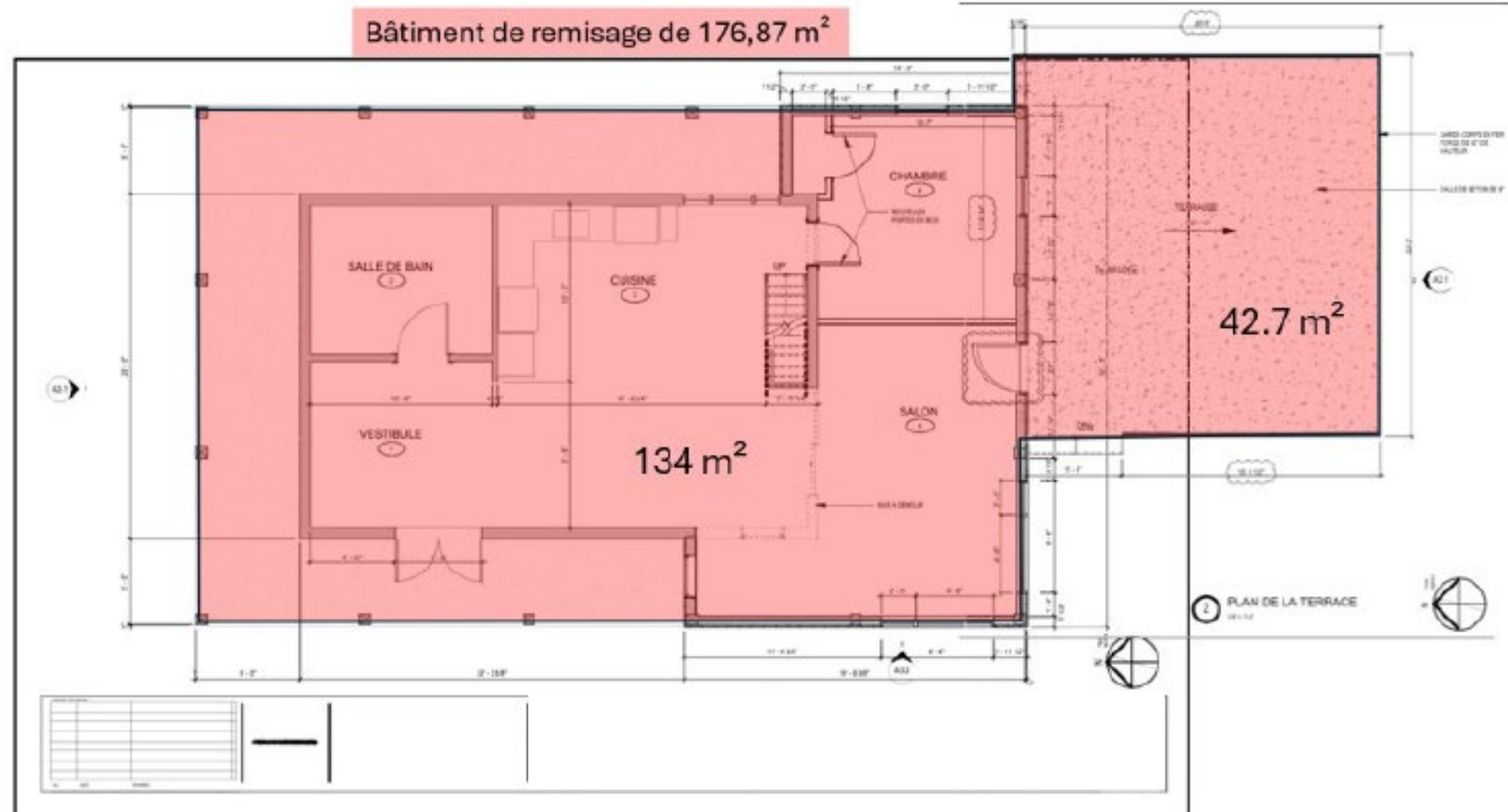
Dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 09-591*, articles 7.2.8 et 7.2.17
(Superficie maximale pour un bâtiment de remisage : 70 m²)

Le bâtiment, à l'origine une cabane à sucre, peut être converti en résidence unifamiliale à la suite d'une modification au règlement de zonage. Toutefois, sa superficie ne respecte pas les normes minimales exigées pour une habitation. Un agrandissement est prévu afin de le régulariser. Sous cet agrandissement, le propriétaire souhaite également étendre son bâtiment de remisage dont la superficie dépassera le maximum autorisé.

Le comité consultatif d'urbanisme recommande l'**approbation de la demande**, conditionnellement à ce qu'aucun autre bâtiment accessoire ne puisse être construit sur le terrain à l'avenir.



Façade avant de la maison



15.2.1 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Construction d'un abri d'auto isolé au 406, chemin du Hibou

Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603, article 5.16

Le comité consultatif d'urbanisme et le Service de l'urbanisme recommandent l'**approbation de la demande** puisque le projet s'agence bien avec le bâtiment principal au niveau de l'architecture et des couleurs en plus d'avoir un faible impact visuel pour le voisinage.

L'analyse ne démontre :

- aucune perte de couverture végétale;
- aucune modification significative du régime de ruissellement;
- aucun impact additionnel sur les bassins versants protégés.



15.2.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Construction d'une remise isolée accessoire au bâtiment patrimonial au 93, 1^{re} Avenue

Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603, article 5.2

Le comité consultatif d'urbanisme et le Service de l'urbanisme recommandent l'**approbation de la demande** puisque la remise sera harmonisée avec la résidence en reprenant les mêmes couleurs et composantes architecturales.



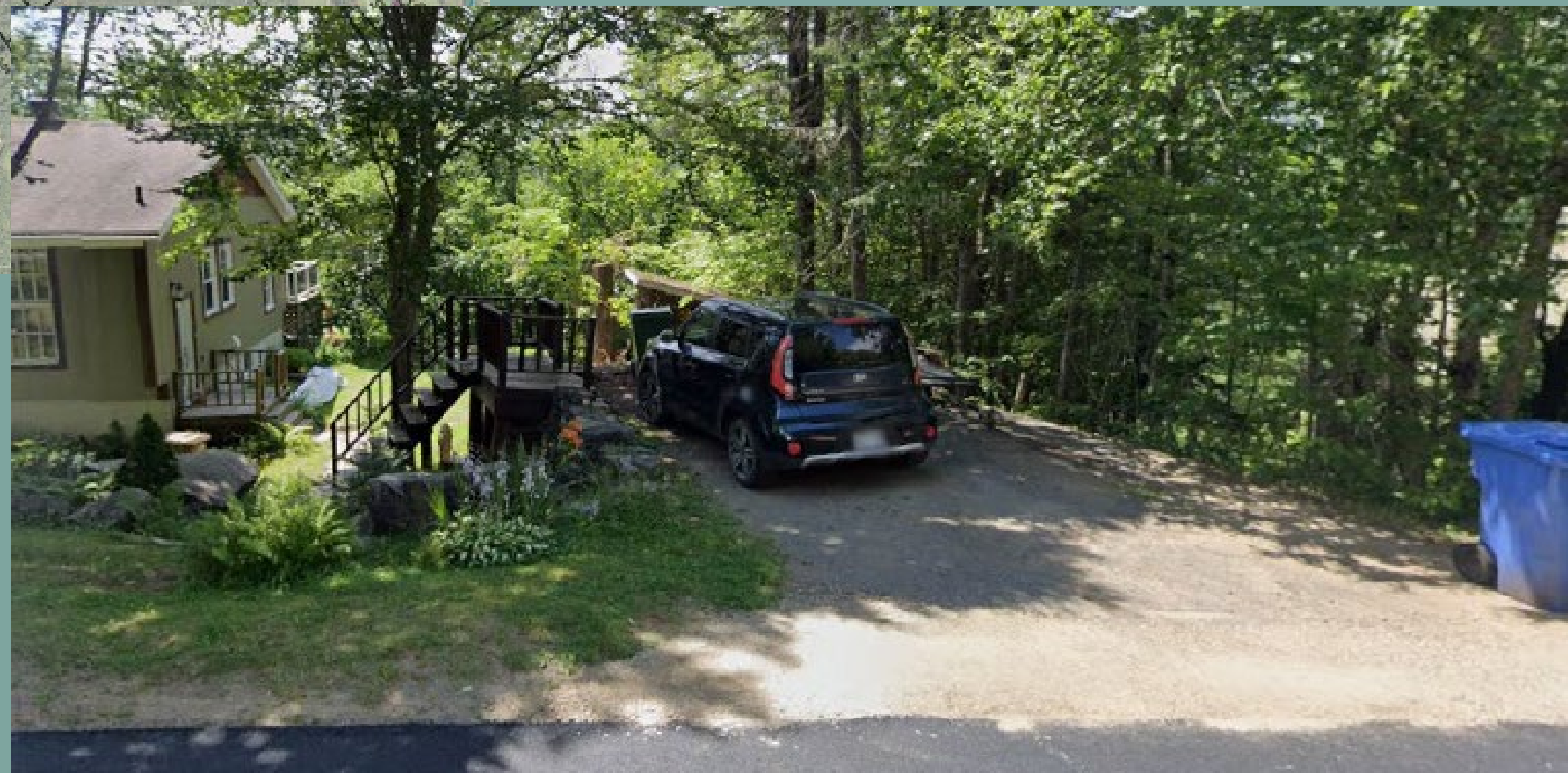
15.2.3 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Agrandissement d'une aire de stationnement dans les bandes de protection d'un secteur de fortes pentes portant sa superficie à $\pm 195 \text{ m}^2$ au 111, chemin Bois-Joli

Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603, articles 5.22 et 5.23

L'aire de stationnement actuelle est surélevée et le mur de soutènement s'est affaibli au fil des années. L'objectif est donc de démolir ce mur de soutènement et de prolonger l'allée d'accès plus près de la maison.

Le comité consultatif d'urbanisme et le Service de l'urbanisme recommandent l'**approbation de la demande** puisque le projet respecte les critères d'analyse prévus au règlement sur les PIIA.



15.2.4 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Agrandissement et rénovation de la résidence au 591, chemin du Hibou

Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603, article 5.11

Travaux visés :

- Agrandissement de la résidence du côté gauche
- Ajout d'une toiture pour couvrir l'entrée existante du côté droit;
- Remplacement de certaines fenêtres;
- Peinture de la toiture et du revêtement extérieur existants.

Le comité consultatif d'urbanisme et le Service de l'urbanisme recommandent l'**approbation de la demande** puisque les éléments recommandés favorablement sont conformes aux critères d'analyse prévus par le règlement sur les PIIA.



15.2.5 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Aménagement d'une aire de stationnement de $\pm 381 \text{ m}^2$ dans les bandes de protection d'un secteur de fortes pentes au 237-½, chemin Belmont

Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603, articles 5.22 et 5.23

Le comité consultatif d'urbanisme et le Service de l'urbanisme recommandent l'**approbation de la demande** puisque le projet respecte les critères d'analyse prévus au règlement sur les PIIA.

15.2.6 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Transformation de la façade avant de la résidence au 5, chemin des Chablis

Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603, article 5.11

Le prolongement de la toiture et la transformation de la verrière sont réalisés pour des raisons structurelles, puisque la conception actuelle n'était pas suffisamment résistante au poids de la neige.

Le comité consultatif d'urbanisme et le Service de l'urbanisme recommandent l'**approbation de la demande** puisque les éléments recommandés favorablement sont conformes aux critères d'analyse et donc à l'objectif de l'article 5.11 prévue par le règlement sur les PIIA.

15.2.7 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Aménagement d'une aire de stationnement de 182 m² dans les bandes de protection d'un secteur de fortes pentes au 34, chemin des Chanterelles

Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603, articles 5.22 et 5.23

Le comité consultatif d'urbanisme et le Service de l'urbanisme recommandent l'**approbation de la demande** puisque le projet respecte les critères d'analyse prévus au règlement sur les PIIA.



15.2.8 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Travaux dans la rive et le littoral (stabilisation des berges) au 1 et 7, chemin de la Loutre

Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603, articles 5.20 et 5.21

Les travaux visent à stabiliser les berges de 2 terrains. Il s'agit de travaux de stabilisation mécanique, soit un enrochement de la rive.

Le comité consultatif d'urbanisme et le Service de l'urbanisme recommandent l'**approbation de la demande avec une exigence particulière.**

Le requérant devra également s'assurer que l'entrepreneur mette en place les mesures de protection du milieu naturel les plus efficaces avant le début du chantier et que celles-ci demeurent fonctionnelles pendant toute la durée des travaux. De plus, si une autorisation gouvernementale est requise pour les travaux, celle-ci devra être obtenue avant la délivrance du permis municipal.



15.2.9 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Construction d'une habitation multifamiliale de 8 logements avec bâtiments accessoires et aménagement d'une aire de stationnement de $\pm 804 \text{ m}^2$ au 369, chemin du Hibou

Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603, articles 5.3, 5.15 et 5.23

Le comité consultatif d'urbanisme et le Service de l'urbanisme recommandent l'**approbation conditionnelle de la demande** en exigeant que les lumières soient de type DEL et que celles qui sont destinées à éclairer le stationnement soient munies d'un détecteur de mouvement.



16.1 Prolongation des projets pilotes et de l'exercice de tolérances temporaires

Il est résolu

de prolonger l'exercice de tolérances à l'égard des usages suivants jusqu'au 1^{er} septembre 2027 :

- usage « Maison de tourisme » au 19, chemin des Belvédères, lot numéro 1 827 466;
- usage « Établissement de résidence principale » au 1285, chemin de la Grande-Ligne, lots numéro 5 321 876 et 5 369 866;
- usage « Maison de tourisme » au 579, chemin Jacques-Cartier Nord, lot numéro 3 807 250.

Contexte

Le conseil a autorisé, ces deux dernières années, certains projets pilotes d'hébergement touristique.

Ces projets s'inscrivent dans une démarche globale du conseil visant à revoir la réglementation en la matière.

La réflexion se poursuit et nécessite la collecte d'informations supplémentaires, tant sur les impacts de ces usages que sur les meilleures pratiques d'encadrement.

17 Divers

18 Deuxième période de questions

Le conseil municipal valorise la participation citoyenne

Pour poser une question, veuillez vous présenter au micro et vous nommer.

La séance est webdiffusée en direct. Votre intervention sera filmée et enregistrée.

19 Levée de la séance